

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LE RHEU (35)

ENGIE Green, votre partenaire
de la transition énergétique
et de la neutralité carbone

ENERG'IV, acteur semi-public
local des énergies renouvelables
en Ile-et-Vilaine

18,6 MWc
de puissance totale
installée



Énerg'iv

Notre territoire se renouvelle,
notre énergie aussi

Contexte

Le projet photovoltaïque de Le Rheu (35)

- **La loi TECV:** porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de la consommation finale brute d'énergie en 2030.
- Une réflexion menée depuis début 2017 sur la commune de Le Rheu, pour répondre à l'engagement du territoire en faveur du développement durable.

Une volonté d'associer le territoire

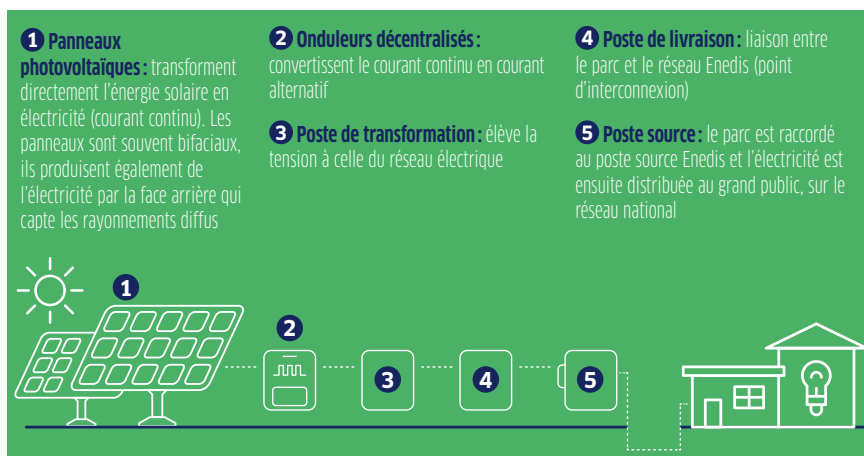
Développer un projet photovoltaïque sur la commune de Le Rheu avec ENGIE Green et Energ'iv, c'est s'inscrire dans une dynamique économique en faveur du territoire pendant toute la durée de vie de la centrale:

- Un **financement participatif** (aussi appelé « crowdfunding ») **ciblé sur la commune du Rheu puis sur Rennes Métropole** permettra de partager localement davantage de retombées économiques.
- Une **vingtaine d'emplois directs** mobilisés en phase de construction avec des bénéficiaires attendus pour l'économie locale.
- De nombreuses **retombées économiques pour les territoires** via la fiscalité (CVAE, IFER, CFE, TFB, taxe d'aménagement).

Le projet photovoltaïque de Le Rheu en quelques chiffres

- Puissance totale installée: **18,6 MWc**
- Superficie: **20 hectares** sur site d'une ancienne carrière et d'enfouissement de déchets partiellement remise en état
- **Maintien d'une activité agricole** au sein du projet photovoltaïque sur les parcelles exploitées en cultures depuis la cessation d'activité de la carrière, affectée à la production maraîchère
- **Environ 21 200 MWh/an** d'électricité produits
- **9 500 personnes alimentées en électricité décarbonée par an** (soit l'équivalent de 42 % de la consommation de la commune de Le Rheu)
- L'équivalent de **4 600 tonnes** de CO évitées par an
- La centrale mettra environ 1 à 3 ans pour produire l'électricité qui aura été nécessaire à sa fabrication⁽¹⁾

(1) Source: Agence Internationale de l'Energie.



Les grandes étapes du projet

Un projet énergétique de territoire



Dépôt des autorisations administratives

Décembre 2023/février 2024

Enquête Publique
T3 2024



Obtention des autorisations administratives (Préfecture)

T1 2025

Début du chantier de construction
2026



Mise en service de la centrale photovoltaïque

2027



Et après ?

Recyclage: La gestion de la fin de vie des panneaux photovoltaïques est une obligation légale. Le taux de valorisation d'un module photovoltaïque est de 94,7 %.

PV CYCLE France est l'éco-organisme dédié au recyclage des panneaux solaires et collecte une éco-participation à l'achat de chaque panneau. ENGIE est membre du CA de PV CYCLE depuis décembre 2018. Une unité de traitement et recyclage des panneaux photovoltaïques a été créée en France à Rousset, dans les Bouches-du-Rhône.



Photomontage du projet à n+1 an depuis le chemin rural à l'ouest du secteur de la Janais

À propos d'ENGIE Green

Acteur de référence des énergies renouvelables en France, ENGIE Green est présent sur toute la chaîne de valeur : développement, financement, ingénierie, construction, exploitation-maintenance, vente de l'énergie et démantèlement des installations éoliennes et solaires. Nos clients et parties prenantes associés à nos 600 collaborateurs constituent une communauté d'acteurs engagés pour un avenir énergétique durable et souverain. Notre méthode de développement et d'exploitation a fait l'objet d'une certification baptisée TED (Transition Énergétique Durable). Ce label garantit le déploiement de projets intégrés à leur territoire, respectueux de l'environnement et utiles à la diminution des émissions de carbone du mix énergétique français. En 2023, l'électricité produite par nos parcs a couvert la consommation électrique de plus de 3 millions d'habitants, et évité l'émission d'environ 3 millions de tonnes équivalent CO₂. Au 1^{er} janvier 2024, les parcs opérés par ENGIE Green représentent en puissance installée 2,5 GW éoliens et 1,9 GW solaire.

À propos d'ENGIE, leader de la transition vers la neutralité carbone dans le monde

ENGIE Green est une filiale détenue à 100 % par ENGIE, groupe mondial de référence dans l'énergie bas carbone et les services. Premier développeur d'énergies renouvelables en France, ENGIE mise sur les énergies décarbonées et participe au développement de filières industrielles d'avenir. Leader de l'éolien et du solaire, premier acteur alternatif de l'hydraulique, acteur majeur du biogaz et pionnier de l'éolien en mer, **ENGIE affiche un mix énergétique composé à près de 80 % d'énergies renouvelables en France.**

ENGIE est le partenaire de référence des collectivités et des entreprises engagées dans la transition vers la neutralité carbone de nos territoires. Plus de 2500 collaboratrices et collaborateurs, experts des énergies renouvelables, travaillent au quotidien avec nos clients et nos parties prenantes pour construire un avenir énergétique toujours plus respectueux de l'environnement et durable.

ENGIE Green

Siège social: Le Triade II -
Parc d'activités du Millénaire II
215, rue Samuel Morse - CS 20756 -
34967 Montpellier Cedex 2
Tel.: 04 99 52 85 15 - Fax: 04 99 52 64 71

Antenne régionale:
Immeuble Insula, TSA 11450
11 rue Arthur III - 44262 Nantes Cedex 2

ENERG'IV

Siège du SDE35
Village des collectivités territoriales d'Ille-et-Vilaine - 1, avenue de Tizé - CS 43603 -
35 236 Thorigné-Fovillard
02 99 23 15 55 - contact@energiv.fr

Vos interlocuteurs:

Jérémy Drummond-Sol
Chef de projet
M +33 (0)7 88 93 09 39
jeremy.drummond@engie.com

Retrouvez notre actualité sur [engie-green.fr](https://www.engie-green.fr)
et sur les réseaux sociaux



ENGIE GREEN



ENGIE Green France



@ENGIEGreen



LE TRI
+ FACILE



Foire aux questions

Que représente le solaire photovoltaïque en France ?

Environ 20 GWc de solaire photovoltaïque installé à la fin de l'année 2023⁽¹⁾. Au cours de l'année 2023, la production d'origine solaire photovoltaïque s'élève à 22,7 TWh, contre 19,1 TWh en 2022. La production solaire représente 4,9 % de la consommation électrique française pour l'année 2023. Cette part est en hausse de 0,3 point par rapport à la même période de 2022.

Le fonctionnement de la centrale fait-il beaucoup de bruit ?

Les modules photovoltaïques ne produisent aucun bruit. Seuls les onduleurs, le transformateur et le poste de livraison génèrent un peu de bruit à proximité immédiate, ce qui n'impactera pas les riverains.

La centrale peut-elle prendre feu ?

Toute installation électrique peut présenter un risque d'incendie. Pour s'en prémunir, ENGIE Green respec-

tera les normes en vigueur lors de la conception et de l'installation de la centrale photovoltaïque. De plus, les modules photovoltaïques et leurs structures porteuses en métal ne sont pas combustibles, ce qui limite la propagation d'un incendie éventuel. Enfin, le SDIS sera consulté et ses préconisations intégrées à la conception du projet (débroussaillage, réserves d'eau...), ce qui limite encore le risque d'incendie.

Quel est l'impact paysager ?

Une étude d'impact sur le volet paysager a été réalisée. Des mesures visant à ajouter des haies et compléter les structures végétales périphériques existantes permettront de renforcer l'isolement visuel du projet par rapport aux habitations riveraines.

Les panneaux se recyclent-ils ?

Oui les modules sont recyclables par le biais de PV CYCLE.

(1) Source: ministère de la Transition écologique.

Energ'iv

La **SEML Energ'iv**, fondée par trois grands acteurs publics de la transition énergétique en Ille-et-Vilaine que sont le Syndicat départemental d'Énergies d'Ille-et-Vilaine (SDE35), le Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine et Rennes Métropole, associés à la Banque des territoires et à 3 partenaires privés (Crédit Mutuel Arkéa, Caisse d'Épargne, et Crédit Agricole).

La SEML Energ'iv a notamment pour objectifs :

- De massifier le développement des projets d'énergies renouvelables en facilitant la réalisation effective des projets émergents recensés et en investissant dans des études préalables.
- De favoriser l'acceptation des projets par les citoyens, en intégrant systématiquement une démarche de concertation le plus en amont possible, et en favorisant l'investissement citoyen dès que les projets le permettent.
- D'accompagner les communes et les EPCI pour développer le potentiel en Énergies Renouvelables de leur territoire, tout en leur permettant de garder la main sur la valeur de ce potentiel.

